

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

Délibération n° D-2022-112

Cession de parcelle - Rue du Grand Feu - KP n°319

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/03/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/03/2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

Cession de parcelle - Rue du Grand Feu - KP n°319

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de l'aménagement de voirie dans le secteur de la rue de Telouze et la rue du Grand Feu, une parcelle de terrain située devant une construction individuelle est restée enherbée et entretenue par le propriétaire riverain.

Le propriétaire riverain a demandé l'acquisition de cette parcelle afin de l'intégrer à sa propriété.

Cette parcelle, qui ne présente aucun intérêt pour la collectivité a été désaffectée et déclassée du domaine public. Elle est cadastrée section KP n°319 pour une superficie de 146 m².

Un accord a été conclu sur la base d'un prix de SIX MILLE TROIS CENTS EUROS (6 300,00 €) conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine, étant précisé que les frais de bornage et de notaire sont pris en charge par le demandeur.

Il est ici précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle cadastrée section KP n°319 pour 146 m² au propriétaire riverain, pour le prix de 6 300,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA VIENNE
Pôle Gestion publique
DIVISION MISSIONS DOMANIALES
11, RUE RIFFAULT
B.P. 549
86 021 POITIERS Cedex
TÉLÉPHONE : 05.49.55 62 00
Courriel : ddfip86.pap.domaine@ddfip.finances.gouv.fr

Poitiers, le 13/12/2018

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Gilles LOMER
Téléphone : 05 49 55 62 44
Courriel : gilles.lomer@ddfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2018-79191 V1210

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : Parcelle à déclasser en section en zone KP de 115 m²

Adresse du bien : rue du Grand Feu 79000 NIORT

VALEUR VÉNALE : 6 300 €

1 - SERVICE CONSULTANT :

Affaire suivie par : Mairie de Niort

2 - Date de consultation :

21 novembre 2018

Date de réception :

26 novembre 2018

Date de visite :

immeuble non visité

Date de constitution du dossier « en état » : 26 novembre 2018

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession immobilière d'une emprise déclassée

4 - DESCRIPTION DU BIEN ET RÉFÉRENCE CADASTRALE

Selon les informations données, le bien est de forme triangulaire, en bout de route.

Situé en zone UM, il permet à l'acquéreur potentiel (voisin) de bénéficier de possibilités de construction accrues.

Le bien n'a pas fait l'objet d'une visite sur place

5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Mairie de Niort
- Situation d'occupation : Libre

6 - URBANISME ET RESEAUX

Situé en zone UM

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

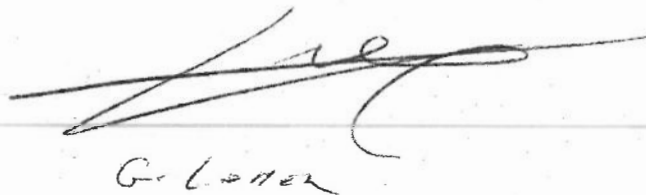
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Le Directeur des Finances Publiques



G. Lohier

*
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Département des DEUX-SEVRES

Lieu-dit :
LE GRAND FEU

Echelle :
1/250
Bureau : VL
Terrain : BC



PLAN DE DIVISION

Commune de NIORT

Réf :
NL.057.2021_211164

Système altimétrique : NGF (GPS)

Système planimétrique : RGF93 CC47

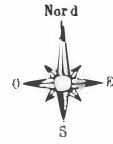
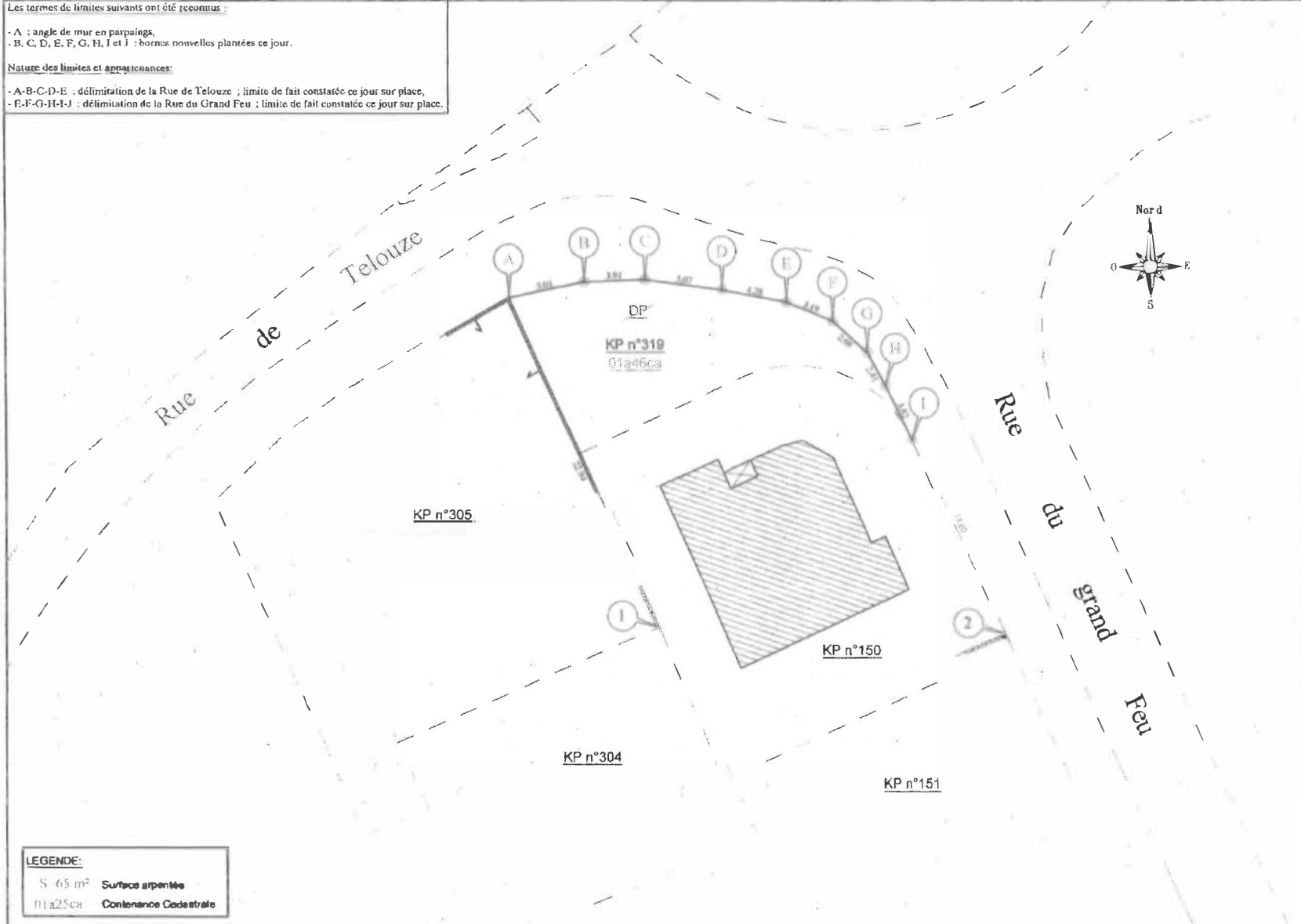
Les termes de limites suivants ont été reconnus :

- A : angle de mur en parpaings.
- B, C, D, E, F, G, H, I et J : bornes nouvelles plantées ce jour.

Nature des limites et appartenances :

- A-B-C-D-E : délimitation de la Rue de Telouze ; limite de fait constatée ce jour sur place,
- F-F-G-H-I-J : délimitation de la Rue du Grand Feu ; limite de fait constatée ce jour sur place.

COORDONNEES RGF93 CC47		
MAT	X	Y
A	1432011.29	6133398.04
B	1432016.19	6133399.04
C	1432020.06	6133399.17
D	1432025.12	6133398.51
E	1432029.33	6133397.72
F	1432032.28	6133398.52
G	1432034.50	6133394.53
H	1432035.67	6133392.43
I	1432037.42	6133389.02
1	1432020.90	6133377.21
2	1432043.34	6133375.68



LEGENDE:

- Borne existante
- Clou d'arpentage planté ce jour
- Borne plantée ce jour
- Tige métallique plantée ce jour
- Clôture privative
- Représentation cadastrale non garantie
- Haie
- Mur privatif
- Limite de division
- Limite de bornage

LEGENDE:

- S 65 m² Surface arpentée
- 01a25cv Contenance Cadastre

AIR&GEO
Aménagement Ingénierie Réalisation
Géomètres-Experts-Fonciers

Résidence JAÏDE
4 Rue Ernest Pérochon - 79000 NIORT
Tél. 05 49 17 3100 / niort@airegeo.fr

Pour copie conforme

